



## AVIS PUBLIC

---

### RENCONTRES PUBLIQUES

---

Aux contribuables de la Municipalité de Barnston-Ouest

En vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la Municipalité de Barnston-Ouest permet de nouveau la présence du public lors des séances du conseil municipal sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de faire respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.

Ainsi, depuis le 6 juillet le public peut poser une question en personne lors des séances ou les faire parvenir avant toute rencontre à [direction@barnston-ouest.ca](mailto:direction@barnston-ouest.ca).

De plus, le bureau municipal est ouvert au public, du lundi au jeudi entre 8h30 et midi et de 13h00 à 16h30 avec certaines mesures faisant suite aux restrictions émises par la Direction de la Santé publique au regard de la pandémie afin de protéger les visiteurs ainsi que les employés.

En raison de la COVID-19, la Municipalité a modifié la procédure d'accueil des visiteurs et demande aux citoyens et partenaires de respecter les directives. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Donné à Barnston-Ouest, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Sonia Tremblay  
Directrice générale Secrétaire-trésorière